le cabinet Gambetta lutte déjà pour l'existence.

A suivre.

REVUE DE LA PRESSE

M. Paul de Cassagnac se demande, dans le *Pays* s'il ne va pas bientôt être pourvu d'une petite ambassade :

« Et moi, dit-il, vous admettrez donc qu'on m'oublie ? Il n'y a donc rien pour moi, pas même une petite ambassade ? Pourtant, républicains pleins de reconnaissance, j'ai fait autant qu'eux et plus qu'eux pour obtenir vos bonnes grâces. Voilà quinze ans que je crie après la République, voilà quinze ans que je la décoiffe, que je lui trousse les cottions et que je la fesse tant que je peux et à tour de bras. Il me semble que cela vaut bien une petite place, puisque c'est par là qu'on arrive maintenant à être major général, ambassadeur et ministre plénipotentiaire. Jadis on était récompensé par le gouvernement qu'on servait ; aujourd'hui c'est par le gouvernement qu'on attaque avec frénésie. »

Le *Rappel* trouve que gouverner est terrible, surtout quand on arrive après une longue attente et des annonces trop bruyantes :

On sait le danger des pièces de théâtre auxquelles on a fait trop de réclames d'avance. Le public exige un chef-d'œuvre, et elles ont beau valoir celles qu'il applaudissait, il dit : Ça n'est que ça ? M. Gambetta est arrivé dans ces conditions. Sa grande éloquence, les services qu'il a rendus pendant la guerre, son patriotisme qui a largement contribué à l'honneur de notre défaite, l'éclat de son opposition au Seize-Mai, le grandissement qui résultait pour lui de la petitesse des autres tant qu'il n'était pas mis en demeure d'agir lui-même, tout lui a fait une situation périlleuse pour le jour où les autres lui céderaient la place. On lui a demandé le chef-d'œuvre. Il était condamné au génie. Les ministres dont il s'est entouré valent bien les ministres passés. Mais pour répondre à l'espérance publique il aurait fallu un ministère plus grand que nature. L'effet produit a été un fort désappointement.

C'était inévitable. Il n'y avait, pour le chef du cabinet, qu'à en prendre son parti et à s'efforcer de faire revenir peu à peu l'opinion générale sur la première impression. Mais M. Gambetta semble s'être irrité de la manière dont a été accueillie son entrée au pouvoir. On croirait qu'il s'est dit : « Ah ! c'est ainsi que l'opinion me reçoit ? eh bien, elle va voir comme je lui réponds ! » On croirait qu'il fait exprès de la contredire, qu'il veut la brutaliser, que ses choix sont des provocations. Ah ! tu n'es pas contente que j'aie placé Miribel à la tête de l'état-major ? eh bien, je vais placer de Launay à la tête de l'infanterie ! Ah ! tu m'en veux d'avoir fait Chaudordy ambasadeur en Russie ? eh bien, je fais Weiss chef de tous les ambassadeurs !

Il y a de la faute de M. Gambetta, et il y a de la faute du pouvoir. Être maître, ou se croire maître, d'un pays comme la France, quel vertige ! Le pouvoir affole. Prenez un ange et donnez-lui le pouvoir absolu, vous en faites un monstre. M. Gambetta n'était pas un ange, il n'a pas le pouvoir absolu et il n'est pas un monstre. Il avait et il a encore de grandes qualités; mais il ne faudrait pas beaucoup d'actes comme les derniers pour faire dire à ses meilleurs amis qu'elles sont plutôt d'un chef d'opposition que d'un chef de gouvernement. Nouvelle preuve que le pouvoir diminue et gâte les plus forts. Le pouvoir est malsain. Doit-on en conclure qu'il ne faut pas de gouvernement ? Oui, si nous étions dans l'absolu. Mais, comme nous sommes dans le relatif, on doit se contenter de cette formule : le moins de gouvernement possible.

AUGUSTE VACQUERIE.

La *République française* prend la défense de son directeur, devenu ministre :

Ceux qui, depuis leur entrée dans la vie politique, peuvent se faire honneur de n'avoir jamais varié dans leur foi républicaine, doivent être admis à discuter la question du savoir si la république triomphante ne peut admettre à la servir que ceux qui l'ont appelée de leurs vœux constants aux heures des revers, si les ouvriers de la première heure doivent se partager toute la besogne à l'exclusion des retardataires, ou bien si l'objectif est la réunion de tous les patriotes sincères dans la République incontestée et, sous l'unique condition d'une coopération loyale, l'emploi des talents dans les fonctions qui leur conviennent. Pour nous résumer, un parti doit-il, au jour de la victoire, fermer ses portes aux nouvelles recrues et les considérer de parti pris comme suspectes ? C'est une question que nous sommes prêts à débattre avec ceux que nous avons vus de tout temps nous montrer le chemin ou prendre part à nos côtés aux luttes de notre parti vaincu. Mais il y a vraiment parmi les censeurs austères, qui font sans rire le geste de se voiler la face, trop de personnages à qui l'on ne peut se retenir de crier :

Retournez-vous de grâce, et l'on vous répondra.

En annonçant la nomination de M. Weiss, un journal a cru tout dire en ajoutant : « un comble ! » Eh bien, puisque ce *tarte à la crème* sur lequel il va neiger pour la troisième ou quatrième fois paraît encore de mise, nous nous risquerons à dire que, depuis que le *Journal officiel* a annoncé la nomination de M. Weiss, nous avons passé par une série de combles. Il nous a été donné de voir des personnages qui signent Deléage ou Rabou faire honte à M. Weiss de n'être pas un chevronné de la cause républicaine ; de voir M. Camille Farcy, cet ancien trottin du *Figaro*, reprocher au même M. Weiss d'avoir porté des articles rue Drouot ; plus loin, c'est le marquis en délire qui a longtemps passé pour le meilleur élève de Villemessant et qui commence à démériter de cet horoscope ; c'est lui-même qui appelle les faubourgs aux armes, sous le prétexte que le *Figaro* entre au ministère ! Enfin, nos confrères du *XIXe Siècle* ont pu éprouver que nous avons peu le goût des récriminations stériles et que nous savons oublier bien des choses quand elles ne paraissent effacées par des services effectifs rendus à la République ; mais, au bout du compte, pourquoi le rédacteur en chef de cette feuille, en déclarant que le choix de son ancien camarade d'école le conduit au ramollissement, nous oblige-t-il à nous souvenir qu'il portait à Compiègne ses hommages et ses espérances bien avant que M. Weiss se laissât prendre à l'empire libéral et fit par contre-coup de la résistance à la République conservatrice ? Tout cela est du ton de la bonne comédie.

LE TRAVAIL ! RICHESSE DU PEUPLE !

En dehors des ravages qu'un traité libre-échangiste ferait parmi les dépositaires de notre grande industrie, M. le docteur Joiré examine l'influence désastreuse qu'il aurait dans les classes ouvrières.

Qu'arrive-t-il quand la concurrence étrangère est parvenue à anéantir la production nationale ? Elle a dû d'abord, pour en arriver là, abaisser ses prix au-dessous de ceux du produit similaire local ; et comme celui-ci pour s'écouler a dû s'abaisser tout de suite au taux rénumérateur, la concurrence étrangère, grâce aux faveurs exceptionnelles dont elle jouissait, a pu descendre encore au-dessous de cette limite, et dès lors le prix rémunérateur du produit étranger étant inférieur, impose au produit local une perte réelle. Mais, dans l'hypothèse même où les deux produits puissent lutter un moment à des conditions à peu près égales, quelques avantages de détail minimes peut-être mais réels, dépendant de la production sur une plus vaste échelle, ou bien de l'abaissement du prix de la main-d'œuvre par suite de la concurrence même du travail et de l'exubérance d'une population aux abois, peuvent exister en faveur de la production étrangère, et dès lors l'abaissement en est la conséquence.

Dans cette condition, l'industrie locale sera forcée de suivre la même voie pour arriver à de nouveaux moyens de réduction : elle élèvera sa production sur une base immense pour diminuer ses frais généraux ; et elle devra enfin porter ses réductions sur le *prix de la main-d'œuvre*, c'est-à-dire sur le *salaire de l'ouvrier*.

La concurence internationale entraîne une réduction illimitée, et force ainsi l'ouvrier à subir des conditions considérées jusque-là comme impossibles.

Tout le monde sait à quelles limites d'abaissement se trouve descendu le travail en Angleterre ; et comme c'est le prix de la main-d'œuvre qui fait en grande partie la valeur du produit, c'est à cette cause que l'Angleterre est redevable du bas prix exceptionnel de toutes ses productions industrielles.

Cela étant, si vous tolérez dans une nation la libre concurrence des produits anglais, vous *lui imposez par le fait l'obligation* de réduire aux mêmes limites le prix du travail, et c'est sur l'ouvrier que pèse le plus lourdement le fardeau d'une concurrence inégale.

Si nous comparons la France à l'Angleterre, nous pouvons remarquer que la situation de nos classes ouvrières est loin jusqu'ici d'être aussi déplorable que dans le Royaume-Uni. Mais les exigences de la lutte industrielle rendront avant peu de temps, les conditions tout à fait identiques ; et il nous attendre à voir la misère anglaise et le hideux fantôme du paupérisme atteindre des proportions jusque-là inconnues parmi nous.

Alors s'accomplira cette triste prédiction écrite, il y a plus de quarante ans, par un homme éminent magistrat et savant économiste à la fois : « Le paupérisme, développé par l'accroissement des classes ouvrières, résultat inévitable de la production industrielle illimitée, par les vicissitudes du commerce par la corruption des mœurs et par le renversement d'institutions utiles, est devenu un fardeau écrasant pour l'Angleterre, et commence à devenir intolérable et alarmant pour quelques Etats de l'Europe et même pour la France. »

Il ressort donc de l'étude approfondie du fonctionnement des industries française et britannique, les raisons les plus impérieuses pour résister au système de libre-échange dans lequel veut nous pousser l'Angleterre. Résumons-nous :

L'Angleterre a le fer et la houille, les machines, les transports faciles, prompts et économiques, elle a le grand marché de coton, le choix et les bas prix. Plus que tout cela, elle a le capital toujours prêt et toujours assuré à des conditions impossibles chez nous ; elle a l'infériorité des salaires, infériorité vainement contestée et cause parfois de misères que nos populations ouvrières n'ont heureusement jamais connues. Elle a, en outre, ce qui il n'est donné à personne de nous garantir, la sécurité et la stabilité.

» Cette stabilité n'est pas seulement le fruit des institutions politiques mais le résultat de sa constitution civile. Les crises industrielles, fréquentes chez elle, ne sont dues qu'à des causes industrielles et commerciales. L'Angleterre, affermie dans la liberté, ignore, heureusement pour elle, et ces commotions sociales et ces mouvements imprévus du pouvoir qui bouleversent un pays de fond en comble. »

La France n'a rien de tous ces avantages.

La lutte est donc impossible ; pour la rendre praticable, il faudrait *en toute rigueur*, équilibrer les conditions en imposant au produit étranger une taxe proportionnelle qui laisse des deux côtés une chance égale.

Des droits *protecteurs*, pour être efficaces, doivent être tels qu'ils ramènent toujours la valeur des produits étrangers au prix de revient de ceux de l'industrie nationale.

La brochure de M. le docteur Joire est un lumineux plaidoyer en faveur de notre travail national. C'est une consciencieuse étude de besoins de notre industrie. Il serait difficile, croyons-nous, d'en essayer la réfutation avec quelque succès. Les preuves abondent, les déductions en sont trop rigoureusement logiques.

A côté les arguments probants apportés à la cause du travail français l'auteur a placé des considérations économiques que l'étendue restreinte d'un article de journal nous a obligé de passer sous silence. Nous renvoyons nos lecteurs à l'excellent petit livre que nous avons été heureux de leur faire connaître.

GUSTAVE BAUDELET.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Mardi, 3 janvier, dans la salle des audiences du Tribunal de commerce de Roubaix, il sera procédé à un 2e tour de scrutin pour l'élection de deux juges et d'un juge suppléant de la 1re série.

Le scrutin pour les deux juges, aura lieu de 9 à 11 heures du matin, celui pour le juge suppléant, de 11 heures à une heure.

MM. les électeurs peuvent voter sans carte.

La loi ne permettant pas que les deux scrutins soient simultanés, MM. les électeurs pourront s'éviter un double déplacement en venant voter pour les deux juges à partir de 10 heures et demie et en attendant l'ouverture du vote pour le juge suppléant à 11 heures précises.

Les électeurs sont instamment priés de prendre part au scrutin.

Un arrêté préfectoral décide qu'il sera procédé aux lieux, jours et heures ci-après indiquées, à l'examen des tableaux de recensement, ainsi qu'au tirage au sort des jeunes gens du département du Nord faisant partie de la classe 1881, savoir :

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Canton de Lille-Sud-Ouest, mercredi 25 janvier, 1 heure après-midi.

Roubaix-Est, jeudi 26, 11 heures du matin.
Roubaix-Ouest, jeudi 26, 2 heures après-midi.
Haubourdin, vendredi 27, 10 heures du matin.
Lille-Centre, samedi 28, 10 heures du matin.
Lille-Nord-Est, lundi, 30, 2 heures après-midi.
Tourcoing-Nord, mardi 31, 11 heures du matin.
Tourcoing-Sud, mardi 31, 2 heures après-midi.
Quesnoy-sur-Deûle, mercredi 1er février, 2 heures après-midi.
Lannoy, jeudi 2, 11 heures du matin.
Pont-à-Marcq, vendredi 3, 2 heures après-midi.
Lille-Ouest, samedi 4, 10 heures du matin.
Lille Sud-Est, lundi 6, 2 heures après-midi.
Armentières, mardi 7, 11 heures du matin.
Cysoing, mercredi 8, 2 heures après-midi.
Seclin, jeudi 9, 11 heures 1/2 du matin.
La Bassée, vendredi 10, 8 heures 1/2 du matin.

Un de nos correspondants particuliers de Paris a eu hier un entretien particulier avec M. Antonin Proust, ministre des Beaux-Arts. Le sujet de cet entretien a été en particulier l'école des arts industriels dont la ville de Roubaix doit-être dotée.

M. Antonin Proust a dit qu'il se rendrait à Roubaix très prochainement. L'idée de ce voyage a été arrêtée dès son entrée au ministère et elle aurait déjà été mise à exécution, si les réceptions du jour de l'an n'avaient forcé le ministre à rester à Paris ces jours-ci.

La création d'une école municipale à Limoges l'appelera d'abord dans cette ville ; M. Antonin Proust viendra à Roubaix ensuite.

Le ministre a ajouté que le gouvernement est disposé à favoriser l'école des arts industriels, mais il veut avoir un droit de contrôle assez étendu et une autorité qui mette l'avenir de cette école au-dessus des fluctuations municipales.

Nous aurons à revenir sur cette déclaration.

Le premier jour de l'année 1882 a été inauguré hier par un temps plutôt printannier que de saison.

Pendant toute la journée, des équipages nombreux ont circulé dans nos rues.

Le soir, nos cercles, cafés, estaminets, n'ont pas désempli ; mais si les propriétaires de ces établissements publics ont dû être satisfaits, en revanche les marchands de nouveautés, tailleurs, modistes, pelletiers, etc.... se plaignent beaucoup de la douceur de la température ; on peut même affirmer que, vu l'époque à laquelle nous nous trouvons, la saison est fort compromise, et il est à craindre que les marchandises achetées en prévision d'une température plus rigoureuse, ne restent en magasin, ou ne doivent se vendre à bas prix.

Nous avons annoncé vendredi qu'un vol avait été commis au préjudice de la société chorale l'*Union des Travailleurs*; M. Servranx nous écrit que c'est la société chorale la *Cecilia*, et non l'*Union des Travailleurs*, dont il est le secrétaire; qui a été victime du vol de 257 francs dont nous avons parlé.

Un incendie s'est déclaré, hier matin, à 8 heures, dans les ateliers de M. Noquet, retordeur de fils, rue Neuve de Roubaix, 5, à Tourcoing.

Lorsqu'on s'aperçut de l'existence du feu les flammes sortaient déjà par une croisée. C'est le bruit des vitres se brisant sous l'action de la chaleur, qui a attiré l'attention des voisins.

L'alarme fut donnée. En attendant l'arrivée des pompiers, les voisins organisèrent les premiers secours qui eurent un plein succès. En moins d'un quart d'heure, grâce à l'abondance de l'eau, on fut complètement maître du feu. Les pompes ne durent même pas fonctionner.

Les pertes, tant en bâtiment qu'en marchandises, sont évaluées à 5,000 francs.

Il y a assurance au *Nord*.

La cause du sinistre est inconnue.

Un cheval attelé à une voiture, appartenant à M. Leduc, boulanger, rue de la Station, s'est emporté, avant-hier soir. Il se trouvait rue Nationale, stationnant pendant que le conducteur déposait du pain. Il s'effraya au passage d'un car des tramways.

Après avoir suivi au galop la rue Nationale, la rue Saint-Jacques, il fut arrêté sur la Grand'Place, par un courageux citoyen, nommé Lefebvre, tisserand à Tourcoing.

Aucun accident n'est à déplorer.

M. Brasseur est nommé adjoint au maire de Mathéuge.

Nombre de maires de communes ont déjà envoyé à la préfecture du Nord le résultat du recensement dans leurs communes. Outre les résultats que nous avons déjà publiés, nous pouvons aujourd'hui donner ceux des communes suivantes :

Communes :	1881	1876
Chéreng	1391	1431
Leers	3457	3409
Hellemmes-Lille	2877	2268
Faches	2058	2028
Ostricourt	773	842
Quesnoy-sur-Deûle	5112	5014
Allennes-les-Marais	1019	1017
Noyelles	339	300
Mouveaux	2231	3339
Bondues	3202	3201
Herrin	439	452
Ascq	2400	2335
La Chapelle-d'Armentières	3330	3163
Bourghelles	1304	1295
Capelle	1314	1308
Mons-en-Pévèle	2079	2090
Louprel	707	632
Perenchies	2512	2098
Carnin	410	444
Bousbecque	2217	2149
Lezennes	1590	1523
Flers	3266	3180
Anstaing	614	627
Frelinghien	2288	2236
Houplines	6420	4806
La Bassée	2623	3415
Touffiers	1569	1420
Lambersart	2755	2425
Wasquehal	3159	3061
Marquette	3768	3069
Fretin	2159	2150
Louvil	670	738
Bachy	1020	1012
Le Maisnil	461	572
Lomme	4336	4099
Sainghin-en-Weppes	2478	2461
Aubers	1916	1945
Erquinghem-sur-Lys	2017	2058
Templeuve	2546	2925
Haubourdin	6289	5360
St-André	2553	1755
Wambrechies	4668	3852
Ronchin	2640	2415

Comme on le voit presque toutes les communes de l'arrondissement de Lille sont en augmentation.

Par décret en date du 30 décembre, M. Nicolas, capitaine en 1er à l'état-major particulier de l'artillerie, est nommé chef d'escadron, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Valenciennes, en remplacement de M. Lévy, retraité.

CERCLE HORTICOLE. — Le dimanche 15 Janvier courant, un concours est ouvert par le *Cercle Horticole* du Nord, aux amateurs et jardiniers amateurs, pour le plus bel apport en Tulipes, Jacinthes, Narcisses, Crocus, et, en général, tous les oignons à fleurs et fleurs coupées. Une médaille d'argent est offerte au lauréat de ce concours.

IMPORTATION DU BÉTAIL. — Un décret présidentiel du 21 décembre dernier porte les dispositions suivantes :

L'importation et le transit des animaux vivants des espèces bovine et ovine et des autres espèces de ruminants, ainsi que de leurs peaux fraîches, et autres débris frais provenant de l'empire d'Allemagne, du grand-duché de Luxembourg et de l'empire austro-hongrois, sont interdits par les frontières de terre et de mer.

SALUBRITÉ. — M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant, concernant l'épuration des eaux de l'Espierre :

« Vu notre arrêté, en date du 7 juin 1881, instituant une commission intercommunale, à l'effet de poursuivre la solution des questions que comporte l'épuration des eaux de l'Espierre.

« Considérant que, par des causes indépendantes de sa volonté, la Commission n'a pas terminé ses travaux dans le délai fixé.

Sur le rapport de M. l'ingénieur en chef,

Arrêtons :

Article 1er. Les pouvoirs de la Commission intercommunale créée à l'effet de poursuivre la solution des questions que comporte l'épuration des Eaux de l'Espierre, sont prolongés de quatre mois, c'est-à-dire jusqu'au 25 avril 1882.

Art. 2 Le présent avis sera notifié aux Membres de la Commission par les soins de MM. les Maires de Roubaix et de Tourcoing.

Ampliation en sera adressée à M. Isaac Holden, peigneur de laines à Croix, à M. l'Ingénieur en chef du département, à M. le Doyen de la Faculté des Sciences, à M. l'Inspecteur de la salubrité publique, à M. l'Ingénieur ordinaire du service hydraulique, enfin à M. l'Ingénieur ordinaire des Mines.

Il sera publié et affiché dans les communes de Roubaix et de Tourcoing, et inséré dans le Recueil des actes de la Préfecture du Nord.

Il va être mis à la disposition des élèves des écoles primaires du département du Nord, 1266 fusils scolaires. Les instituteurs chargés de la direction des écoles auxquelles ils sont destinés, les feront prendre au vu d'un avis qui leur sera adressé.

M. le ministre avertit les instituteurs que ces fusils font partie du matériel scolaire et sont confiés à ldur garde. Ces armes étant pourvues d'un mécanisme assez délrat, leur entretien exige des soins particuliers.

La Chambre de commerce de Lille, dans sa séance de vendredi, a décidé de demander au gouvernement, pour résoudre les difficultés toujours pendantes dans la plupart des conseils de prud'hommes, de faire médifier la loi dans les conditions suivantes :

« La présence serait attribuée à un juge de paix. Le bureau général se composerait du juge de paix, de trois patrons et de trois ouvriers; le bureau particulier du juge de paix, d'un patron et d'un ouvrier.

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES. — Un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 16 décembre 1881, prescrit la vérification des poids et mesures, balances et *romaines*, pour tout le département.

A partir du 3 janvier, les vérificateurs commenceront leurs opérations pour 1882.

Les poids, mesures et plateaux de balances seront poinçonnés de la lettre C.

Pour l'arrondissement de Lille (Bureau de Lille) du 9 janvier au 15 mai; pour Armentières : du 14 mai au 1er septembre : (bureau de Roubaix), pour Roubaix : du 3 janvier au 22 avril ;

Même bureau, pour Tourcoing : du 1er mai au 24 juin.

PERSONNEL ADMINISTRATIF. — M. Le Gouest, directeur de prisons du Nord, est nommé à la première classe de son grade.

M. Gustave Bouvart, professeur du cinquième au lycée de Lille, est promu à la première classe.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — M. J-B. Desbonnet nous prie d'insérer la note suivante :

« La Commission administrative du bureau de bienfaisance vient de prendre connaissance du rapport demandé à M. le docteur Baudry, médecin-oculiste du bureau de bienfaisance de Lille, sur le mode de fonctionnement des consultations gratuites, pour les maladies des yeux, qu'il donne aux indigents depuis le mois de juin dernier, le lundi, le mercredi et le vendredi, rue des Fossés, 22, et le mardi, le jeudi et le samedi, rue Gantois, 49.

» Il résulte de ce document que, du 15 juin au 27 décembre 1881, 276 malades se sont présentés au dispensaire de la rue des Fossés, et 418 à celui de la rue Gantois. La moyenne des consultations a été de 25 par jour, dans le premier de ces dispensaires, et de 43 dans le second.

» Ces chiffres démontrent surabondamment que l'Administration a fait œuvre utile en organisant des consultations spéciales pour les maladies des yeux, si fréquentes dans la classe nécessiteuse.

Nouvelles Théâtrales

Nous nous faisons un plaisir d'annoncer au public Lillois, que l'éminente tragédienne Mlle Agar, que nous avons si souvent applaudie, donnera prochainement une représentation sur notre Grand Théâtre.

Douai. — L'affaire des frères contre la ville de Béthune a été remise au 9 janvier, après les plaidoiries de Me Frémiet et Duputch, pour la ville, et celles des avocats des frères.

Le ministère public fera entendre ses conclusions le 9.

— M. le ministre des arts vient d'attribuer au Musée de Douai l'*Enfant à la Panthère*, statue en bronze de M. Houssin.

Une œuvre de M. Comerre, qui a valu à cet artiste le second grand prix de Rome en 1872 et qui a pour titre : *Scène de Delage*, est également attribué au Musée de Douai.

— Un décret du président de la République constitue, de la manière suivante, le cadre d'officiers de la compagnie des sapeurs-pompiers :

Capitaine-commandant : M. Devrod.
Capitaine en deuxième : M. Franquet.
Lieutenants : MM. Beghin et Gras.

Cantin. — La mise en activité du bureau de poste créé à Cantin, est fixée au 6 janvier prochain.

La commune de Cantin est, en conséquence, retirée au bureau d'Arleux, pour être desservie par Cantin.

Les communes d'Erchin, Ferin, Gœulzin et Villers-au-Tertre, sont distraites du bureau de Douai pour faire partie de l'arrondissement postal de Cantin.

Valenciennes. — L'affaire des employés du chemin de chemin de fer, accusés de vol, est venue avant-hier devant le Tribunal correctionnel de cette ville. Vu la gravité des faits reprochés, le renvoi devant la Cour d'assises a été prononcé.

Anor. — La machine du train belge, voyageurs, n° 6, qui doit arriver en gare d'Anor à 9 h. 10 du soir, a déraillé hier, 29 décembre, vers 8 heures 40 entre Villers-la-Tour et Momignies.

Cet accident, purement matériel, a été causé par la rupture d'un ressort de la locomotive, et n'a occasionné heureusement qu'un retard d'une heure et quart.

Fourmies. — Jeudi dernier, le jeune Jourmaux, âgé de 13 ans avant voulu s'amuser à glisser sur l'étang du Fourneau, a été englouti. Son cadavre a été retrouvé une 1/2 heure plus tard.

Bapaume. — Le service anniversaire pour les victimes de la bataille de Bapaume, aura lieu le mardi 3 janvier prochain, à 11 heures du matin dans l'église de Bapaume.

Cousolre. — Le fils de M. Wastiaux, adjoint à Cousolre, jeune conscrit de la classe 1881, avait bourré un pistolet avec des graviers et de la poudre. Avec une imprudence inouïe, il se plaça au-dessus d'un poêle encore chaud pour en soustraire la poudre, qui, en tombant, sur le poêle fit explosion, et communiqua le feu à celle qui restait dans le canon. Il en est résulté une secousse tellement forte que l'imprudent a eu la main droite fracassée. On dut lui faire l'amputation du pouce.

Cependant, malgré la gravité de la blessure, on espère lui conserver les quatre doigts.

Deux jeunes gens qui se trouvaient dans la même pièce au moment de l'accident en ont été quittes pour la peur.

Calais. — Hier matin, une scène de pugilat avait lieu à bord d'un navire en partance. Le second du bord a blessé deux matelots ; l'un d'eux s'est jeté à l'eau, et a pu, fort heureusement être repêché et recevoir les premiers soins.

Le navire a continué sa route.

Cette affaire est assez grave ; nous en reparlerons.

Andreselles. — Le trois-mâts anglais *Highland's chief* s'est échoué le 29 par un temps brumeux sur les roches au nord d'Andreselles.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 31 décembre.

Entrave à la liberté de travail. — François Dewadder, Joseph Vanacker et la femme de ce dernier, Marie Bruneel, ont insulté et battu un ouvrier cordonnier, le nommé Bucquoi, parce que celui-ci acceptait l'ouvrage que M. Vandenhove, bottier, rue des Postes, à Lille, leur patron à tous trois leur donnait à confectionner.

Ils suivirent Bucquoi qui voulait continuer à travailler et, sur la rue, ils le battirent. La femme Van Acwer n'était pas la moins animée à frapper.

Les trois accusés, qui sont belges, sont en fuite et les renseignements demandés sur leur compte ne sont pas arrivés.

Comme cette affaire était déjà venue, il y a quinze jours, le tribunal n'attend pas plus longtemps pour prononcer son jugement et répartit les peines comme suit :

François Dewadder et Joseph Van Acker, deux mois de prison; Marie Bruneel, femme Vanacker, un mois. Tous sont condamnés aux frais.

Coups. — Il est permis de ne pas aimer son *propriétaire* « comme soi-même », mais pousser l'antipathie jusqu'à le battre et le menacer de l'éventrer, lui et toute sa famille avec un tranchet, sous prétexte que le susdit propriétaire ne veut pas qu'on se livre dans sa maison à des actes de brutalité, voilà certainement qui dépasse les limites de la permission et c'est ce qui amène Egide Verstuy, cordonnier, rue des Postes, à Lille, devant le tribunal correctionnel.

Ce locataire-là n'est pas commode. Comme il battait sa femme à la tuer, l'un des jours de la semaine, Mme Blondeau, épouse de son propriétaire, monta, lui demandant de mener moins grand bruit.

Verstuy poursuivit Mme Blondeau qui n'eut que le temps de s'enfermer dans sa chambre.

M. Blondeau vint à la rescousse ; le furieux le frappa et, finalement, fut happé par deux sergents de ville.

Le Tribunal règle son compte à un mois de prison.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 30 DÉCEMBRE. — Albert Vandepeut, rue de Soubise, nouvelle cour Browaeys, 28. — Blanche Leuridant, boulevard de Paris, 7. — Louis Lefebvre, rue de Denain, 7, cour Dhalluin. — Irma Vanhaelewyn, rue de la Basse-Masure, 3, cour Vanmarche. — Marie Vandermeerschen, rue d'Alma, cour Fraignac, 8. — Albert Claus, rue Cugnot, maisons Belge, 4. — Emile Ducoulombier, rue Pellart prolongée, 185.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 DÉCEMBRE. — Céline Dubus, 59 ans, ménagère, rue de la Longue-Chemise, 41. — Paul Leensaert, 1 an, rue d'Arcole, 5, cour Lauwens. — Désiré Deneef, 1 an, rue de l'Ermitage, 24, cour Billot. — Gustave Gooris, 9 mois, rue de Fontenoy, 144, cour Gilenne. — Pauline Auno, 46 ans, ménagère, rue de Béthune, 29, fort Cordonnier. — Gustave Marten, 43 ans, serrurier, rue des Parvenus, 33. — Julien Dewitte, 5 mois, rue des Longues-Haies, 95. — Albert Félix, 2 mois, rue de Lannoy, 7, fort Desprez. — Arthur Lemaître, 22 ans, couvreur, rue des Anges, cour Frère, 4. — Coralie Debucquoy, 27 ans, rattacheuse, Hôtel-Dieu. — Jean Vanschoorisse, 21 jours, rue Philippe-le-Bon, 32.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille HINET-MOREL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Anne-Rosalie MOREL, veuve de Monsieur Henri-Victor HINET, contrôleur des douanes en retraite, décédée à Roubaix, le 1er janvier 1882, dans sa quatre-vingt-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 4 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 64.

Lettres Mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Belgique

— UNE TRAGÉDIE OBSCURE. — Le 25 décembre dernier au soir, quelques jeunes gens attendaient dans une salle de l'estaminet, tenu par la veuve Leblond, à Quevaucamps, l'ouverture du bal de Noël.

Tout-à-coup une détonation se fait entendre, et le sieur Oscar Leclercq, qui était assis près du poêle, tombe, la tête horriblement fracassée. Au milieu de leur trouble, les assistants virent le nommé Grumiau, s'élancer au dehors en criant : « J'ai fait le coup, » mais ils n'eurent pas la présence d'esprit de l'arrêter.

Le parquet de Tournai s'est immédiatement transporté à Quevaucamps et a commencé une enquête dès lundi.

Grumiau et Leclercq étant amis, on suppose que ce déplorable accident est dû à une imprudence plutôt qu'à un crime.

Malgré les recherches les plus actives, l'on est sans nouvelles de Grumiau et l'on n'a pu retrouver l'instrument du crime.

FAITS DIVERS

— La plupart des journaux de Paris n'ont pas paru ce matin.

— La *Lanterne* annonce que M. Henri Rochefort, à la suite d'un article de la *République française*, a envoyé des témoins à M. Isambert.

Ces témoins sont : M. Ayraud-Degeorge, secrétaire de la rédaction de l'*Intransigeant*, et M. Laisant.

Jusqu'ici on ignore quels sont les témoins de M. Isambert.

— Mardi dernier, à quatre heures, on a tué dans la forêt de Rimaucourt, en France, un tigre échappé, au mois d'août, d'une ménagerie ambulante.

— On télégraphie de New-York, 1er janvier :

« Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique les informations suivantes :

« Le temps sera très-mauvais au nord de la baie de *Biscay* (Terre-Neuve,) du 1er au 7 janvier. Deux centres de perturbation se rencontrent; le premier se produira dans cette région vers le 2 janvier, le second vers le 6. Ce dernier sera probablement d'une dangereuse énergie et occasionnera de fortes tempêtes au nord de l'Atlantique. »

— On écrit de Compiègne, 29 décembre. Il y a quelques jours, en faisant creuser un puits dans son habitation, M. Bourguignon Leslain, géomètre à Guiscard, découvrit, à une profondeur d'environ trois mètres, les restes fossiles d'un mastodonte. Une des dents de ce mammifère était conservée presque intacte; elle pèse environ un kilogramme.

On suppose que cette dent a appartenu à l'espèce de mastodonte qu'on appelait mastodonte à dents étroites, semblable à l'éléphant, et armé comme lui d'énormes défenses, revêtues d'un émail épais et brillant qui a servi longtemps à faire les turquoises occidentales. — La dent trouvée chez M. Bourguignon portait encore des vestiges irréguliers de cet émail.

— Une bonne phrase trouvée dans le livre de M. Moritz-Busch, le *comte de Bismarck et sa suite*.

Le secrétaire du chancelier allemand raconte l'investissement de Metz et les combats qui eurent lieu autour de la ville.

« — Dans une gorge, dit-il, on avait trouvé morts quarante *pantalons rouges* dont la plupart avait été *frappés à la tête*. »

C'est textuel. — Voir page 25, ligne 26.

— NOUVEAUX BLINDAGES. — Jeudi a eu lieu au polygone de Gâvres, le tir d'épreuves du 3e lot de blindage du *Terrible* fourni par le Creusot.

La plaque Schneider cette fois encore, est sortie victorieuse du duel engagé entre blindages et canon.

Elle a été à peine entamée ; les 3 projectiles de 52 centim. du poids de 345 kil., se sont écrasés contre sa surface. Après le tir, la plaque était entière et rien n'était dérangé dans la cible, qui représente la muraille du navire. La supériorité des plaques Schneider, sur les plaques anglaises du système mixte, est de nouveau confirmée.

— On télégraphie de Lisbonne, 28 décembre : « Le roi et la reine d'Espagne seront reçus au palais de Belem, le 5 janvier. Les vaisseaux, stationnant en face du palais seront illuminés pendant la nuit. Un banquet de cent-cinquante couverts aura lieu. Une représentation de gala sera donnée à l'Opéra italien. Une revue de 12,000 hommes et 100 canons Krupp sera passée sur la promenade Cintra. Des feux d'artifice seront tirés sur le Tage. Des bals seront organisés. Une chasse sera courue dans les bois de Villaviciosa. Le corps diplomatique y est invité.

Le roi de Portugal accompagnera leurs Majestés d'Espagne jusqu'à la frontière. »

— L'empereur d'Allemagne a conféré l'ordre de l'Aigle-Rouge de deuxième classe, avec toile, au général-major Mathelin, et l'ordre de la couronne de 3me classe à M. le lieutenant-colonel, comte de Sesmaisons, attaché militaire à l'ambassade de France. Le même ordre a été conféré au capitaine d'artillerie Collard, deuxième attaché militaire à la même ambassade.

— M. le général Carteret qui, depuis quelque temps, habitait Toulouse où il suivait un traitement, vient de mourir dans cette ville.

— On signale, de Berlin, la mort du prince Frédéric de Sleswig-Holstein, de la branche aînée de Sonderbourg-Augustenbourg, décédé le 25 décembre, à Kiel, âgé de cinquante et un ans.

Le défunt, dont le père, lors de son second mariage avec une bourgeoise américaine, Mlle Lee, de New-York, avait pris le titre de prince de Noër, a imité l'exemple de ses parents, en épousant, en 1870, la fille d'un marchand allemand, établi à La Guayra, au Venezuela.

Depuis ce temps, renonçant à ses titres de prince de Slesvig-Holstein, il prit le nom de comte de Noër.

— On va prochainement déposer dans une salle du musée du Louvre, le moulage du tombeau de François II, duc de Bretagne, et de la duchesse Marguerite de